Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de VAUMORT

4.3.19 Document graphique

Centre de la commune au 1/2 000ème

Plan n°4.3.19	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/08/2019 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 26/05/2021	
INITIATIVE Aménagement et Développement Adresse : 4, Passage Jules DIDIER - 70000 VESOUL Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 initiativead@orange.fr Agence de Besançon Tél : 03.81.83.53.28 - initiativead25@orange.fr	0 20 40 60 80 100 m * Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012* Plan cadastral actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur

ZONES URBAINES

Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome et autorisé

UE Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ZONES A URBANISER

1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Vocation principale d'habitat

ZONES AGRICOLES

A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

Nf Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existance d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement